

CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE
31 mai 2018, Manoir Saint-Sauveur

AVANT-MIDI

9 h 30 : **Ouverture :** M. Jacques Painchaud, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

9 h 35 : **Faits saillants de la judiciarisation d'un cas de conduite d'urgence et d'un cas d'emploi de la force mortelle (70 min)**

Conférenciers : M^e Nadine Touma, *Les avocats Poupart, Touma*
M^e Marc-Antoine Carette, *Carette Desjardins*

Lors de cet exposé, les conférenciers reviendront sur les interventions policières vécues par les policiers François Laurin et Éric Deslauriers ainsi que sur la preuve et les défenses présentées par les policiers lors de leurs procès en première instance. Les motifs d'appel seront ensuite exposés dans les deux dossiers.

10 h 45 : **Pause-café (20 min)**

11 h 05 : **Enquête publique d'un coroner : droits et obligations du policier assigné comme témoin (35 min)**

Conférencier : M^e André Fiset, *Cabinet de M^e André Fiset*

Le coroner-chef ordonne la tenue d'une enquête publique sur les causes et circonstances d'un décès à la suite d'une intervention policière. Cette formation a pour but notamment de vous sensibiliser aux principes applicables à ce type d'enquête.

11 h 40 : **La judiciarisation de l'intervention policière et les médias (35 min)**

Conférencier : M. Jacques Painchaud, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

Faisant suite à l'Étude du policier face à la plainte, réflexions sur la mission des intervenants en milieu policier en réponse à l'influence des médias et des réseaux sociaux sur la judiciarisation de l'intervention policière.

12 h 15 : **Dîner réseautage sur place (Durée de 1 h 15)**

CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE
31 mai 2018, Manoir Saint-Sauveur

APRÈS-MIDI

13 h 30 : La protection de la confidentialité des sources journalistiques et ses conséquences pour la police (35 min)

Conférencier : M^e Robert De Blois, *DeBlois Avocats s.e.n.c.r.l.*

La Commission d'enquête sur la protection des sources journalistiques, aussi connue sous le nom de la Commission Chamberland, a conclu par la preuve entendue à un certain manque de connaissance et de précaution de la part des forces policières à l'égard des enjeux de vie privée que soulève l'utilisation de certains moyens d'enquête dans l'ère numérique moderne. Ceci est particulièrement préoccupant quand il est question du travail des journalistes dans la collecte de l'information et de la protection de leurs sources d'information confidentielles. Vingt-sept recommandations sont formulées suite à cette commission d'enquête, recommandations qui viendront, si elles sont adoptées, changer la façon de faire de la police.

14 h 05 : Table ronde (panel) – La police et les médias (75 min)

M. Pierre Veilleux, *président, APPQ*

M^e Marco Gaggino, *Gaggino Avocats*

M. Stéphane Giroux, *journaliste aux affaires judiciaires, Bell Media, président FPJQ*

M. Bryan Miles, *directeur du journal Le Devoir*

Nos panélistes seront invités à donner leurs points de vue sur la relation entre la police et les journalistes, le droit du public à l'information versus « le droit à ce que justice soit rendue », en lien avec le rapport Chamberland. Nous aborderons également les questions suivantes : les organisations et les syndicats policiers doivent-ils commenter les interventions policières assujetties à des enquêtes ? La polarisation du traitement journalistique et les impacts du journalisme d'enquête ont pour effet d'apporter un jugement de la police sur la place publique avant même l'issue des enquêtes judiciaires. Dans cette optique, quelles seraient les pistes de solutions en regard de cette problématique.

15 h 20 : Pause-café (25 min)

15 h 45 : L'éthique : Le juste au-delà du légal (75 min)

Conférencier : M. René Villemure, *Éthicien*

Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres. Comment parler d'éthique dans un monde en mutation, dans un monde où les repères traditionnels semblent avoir perdu toute signification? Comment prendre une décision alors que la policière ou le policier naviguent entre le regard du journaliste, celui du public, alors que la discipline et la déontologie lui imposent des balises qui, même si elles sont claires, sont de plus en plus insuffisantes? Le monde change et on ne peut prévoir le futur. Que doivent faire la policière ou le policier lorsque rien n'est écrit? Comment prendre une décision éthique?

Voilà les principaux thèmes de la conférence de l'éthicien René Villemure. Celui-ci proposera un regard éthique éclairé sur la pratique policière, afin de permettre aux policiers et agents de la paix de mieux comprendre leur environnement social en vue de décider avec justesse dans l'incertitude.

17 h 00 : Fermeture : M. Jacques Painchaud, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

« 5 à 7 » : Cocktail : Gracieusement offert par Belairdirect